

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 30 juillet à 19h00

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 24 juillet 2020.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de votants : 42

Etaient présent(e)s :

Mme BAUDRY Catherine, M.BAUDRY José, Mme BEURAERT Martine, M.BEZILLE Marc, M.BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, M.CATTEAU Joseph, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, M.DUYCK Joël, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, Mme GRAMMONT Agnès, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLÉ Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés : Mme BERTRAND Dorothee procuration à Mme BAUDRY Catherine, M.BLERVAQUE Philippe procuration à M. Bruno FICHEUX, M.BOONAERT Jean-Philippe procuration à Mme DEBAISIEUX Nathalie, Mme BROUARD Bénédicte procuration à M.PRUVOST Philippe, M. BROUTEELE Philippe procuration à M. Philippe MAHIEU, M.DELABRE Aimé procuration à Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.DEHAENE Michel procuration à M.HENNEON François-Xavier, Mme DURUT Jocelyne procuration à M.THOREZ Jean-Claude, Mme EVRARD Monique procuration à M. MAHIEU Philippe, M.FAIDUTTI Jean-Marc procuration à M.BODART Michel, Mme HOUSSIN Marie procuration à Mme BAUDRY Catherine, M.MORVAN Hervé procuration à M.DUYCK Joël, M.RAVET Pierre-Luc procuration à Mme GRAMMONT Agnès.

Secrétaire de séance : M.THOREZ Jean-Claude.

Délibération n°2020D034 - Vente d'un appartement de l'Hôtel Angelika.

Le Président expose au Conseil :

Vu la délibération du 31 mars 2016 relative à l'acquisition et réhabilitation de l'Hôtel Angelika sur Merville,

La Communauté de communes Flandre Lys a procédé à l'acquisition et à la réhabilitation de l'Hôtel Angelika à Merville permettant la réalisation, au rez-de-chaussée, de bureaux destinés aux services de la Communauté de communes Flandre Lys, et la réalisation de deux appartements aux étages, destinés à la vente.

Un avis des domaines a été sollicité pour la vente des deux appartements. La valeur vénale retenue est de 185 000 € par appartement avec une marge de négociation de 10%.

L'office notarial de Maître BAILLY, situé à Merville, a été sollicité pour procéder à la publicité de la mise en vente des deux appartements.

Au sein de l'Hôtel Angelika, les parties communes concernent les fondations, la structure, l'enveloppe, la plâtrerie, les menuiseries intérieures, les revêtements de sols, les peintures, l'éclairage et les locaux extérieurs. Un règlement de copropriété a donc été établi.

A ce jour, la Communauté de communes Flandre Lys a reçu une intention d'acquiescer de la part de Mme MARQUILLY Bénédicte concernant l'appartement situé au 1er étage, au prix de 175 000,00 Euros.

La vente au profit de Mme MARQUILLY Bénédicte comprend les lots suivants :

Lot numéro un (1)

Une cave située bâtiment A, au sous-sol,

L'accès se faisant depuis par l'espace circulation extérieur.

Et les soixante-dix-huit dix millièmes (78/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro sept (7)

Un appartement situé bâtiment A, au premier étage, comprenant : un rangement, une entrée + placard, un W.C., un séjour + cuisine, trois chambres, un cellier, deux salles de bains.

L'accès se faisant depuis par l'espace circulation extérieur.

Le lot est raccordé au réseau de distribution électrique et gazier et dispose de deux compteurs individuels en électricité et gaz.

Et les trois mille deux cent vingt-huit /dix millièmes (3228 /10000 èmes) des parties communes générales.

Précision étant ici faite que cet appartement dispose de la jouissance partagée d'un local à vélos situé à l'arrière de l'immeuble.

Lot numéro cent un (101)

Un stationnement situé dans les espaces extérieurs comprenant : un stationnement (ext.),
Et les vingt-cinq dix millièmes (25/10000es) des parties communes générales.

Afin de procéder à la vente, il convient, par ailleurs, de procéder à la nomination d'un syndic non professionnel bénévole. Le syndic a pour mission d'assurer l'exécution des dispositions du règlement de copropriété, rédigé par l'office notarial de Maître BAILLY.

Il est proposé au Conseil d' :

- AUTORISER la vente des lots précités au profit de de Mme MARQUILLY Bénédicte pour un montant de 175 000 euros net vendeur, suivant acte à recevoir par Maître Stéphanie BAILLY, notaire à MERVILLE, dont les frais d'acquisition seront à la charge de l'ACQUEREUR.
- DÉSIGNER la Communauté de communes Flandre Lys comme syndic non professionnel bénévole représentée par son Président Jacques HURLUS et de SOUSCRIRE une assurance à ce titre.
- AUTORISER le Président à signer l'acte de vente et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS



Envoyé en préfecture le 04/08/2020

Reçu en préfecture le 04/08/2020

Affiché le



ID : 059-245900758-20200730-CC30072020_28-DE